



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONSEIL SUPERIEUR DE LA PROPRIETE LITTERAIRE ET ARTISTIQUE

Paris, le 16 juillet 2021

Communiqué

Publication du rapport de la mission sur les métadonnées liées aux images fixes

La mission confiée en décembre 2020 à **M. Tristan Azzi, professeur à l'université Paris I Panthéon Sorbonne, et à M. Yves El Hage**, rapporteur, avait pour objectif de permettre une meilleure identification des œuvres en ligne *via* les métadonnées, afin de mieux retracer la propriété des œuvres et la rémunération due aux auteurs lorsque leurs œuvres sont exploitées sur les plateformes en ligne.

Après avoir mené une série d'auditions, la mission a constaté que les métadonnées sont souvent supprimées par un certain nombre d'exploitants mais qu'il existe des dispositions offrant un cadre potentiellement efficace pour lutter contre ce phénomène (code de la propriété intellectuelle, droit de la presse) qui ne sont toutefois jamais mises en œuvre. En conséquence, la mission formule dans son **rapport, présenté aux membres du Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique lors de la séance plénière du 5 juillet dernier, deux séries de recommandations.**

La **première série** de recommandations fait le pari **du respect du droit** existant (articles 15 et 17 de la directive DAMUN) et encourage le développement de la conclusion de conventions-cadres en matière de presse tout en proposant un meilleur encadrement de leur exécution. Le rapport suggère également de développer le rôle de la future ARCOM, en confiant à celle-ci une mission d'observation sur la question des métadonnées en matière d'images fixes. La **seconde série** de recommandations, en cas d'échec de la première, repose, sur **une modification du droit**. La mission suggère ainsi de réécrire les sanctions en matière de mesures techniques d'information et de renforcer le rôle de l'ARCOM en matière de métadonnées.

Les analyses et préconisations contenues dans ce rapport n'engagent que leurs auteurs et ne constituent pas une prise de position du CSPLA ni du ministère de la culture.

Le Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique (CSPLA) est une instance consultative placée auprès du ministre de la culture, réunissant toutes les parties prenantes du droit d'auteur en France (représentants des auteurs, des artistes, des éditeurs, des producteurs, des radiodiffuseurs, des

fournisseurs d'accès et de services en ligne et des consommateurs). Il publie plusieurs rapports chaque année sur des sujets concernant l'avenir du droit d'auteur, qui le placent en pionnier de la réflexion sur ces questions au niveau européen et international.

Contacts :

- Marion Estivalèzes - secrétaire du CSPLA

Tél. 01 40 15 38 73 - cspla@culture.gouv.fr